



Wallonie - Contrat d'Avenir Réactualisé

## Toutes les forces vives ne sont pas encore dans le CAR...

**Des ONG environnementales, des ONG de développement, des ONG de lutte contre la pauvreté qui assurent le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté, déplorent les carences du projet de contrat d'avenir et la parodie de participation qui l'accompagne. Elles expriment leur malaise avec la philosophie générale du document et manifestent leurs craintes quant aux velléités d'instrumentalisation de l'associatif par le gouvernement.**

### Participation ou instrumentalisation ?

Le contrat d'avenir se veut le document « qui guidera l'action des forces vives régionales » dont la participation est « l'essence même de la démarche qui porte le plan stratégique de développement régional depuis 2000. »

Nous déplorons la manière dont le volet participatif de la démarche a été pris en compte. La consultation publique n'a pas reçu de cadre et la manière dont les enseignements seront pris en compte n'est pas claire. Il s'agit d'une démarche où les exigences de la participation ne sont pas prises en compte. Elle est complexe pour tous les citoyens et particulièrement pour les plus pauvres. Force est aussi de constater que les premiers actes forts du gouvernement, notamment le décret-programme, ont été adoptés à la va-vite, en contradiction avec l'emphase donnée à la démarche « participative » dans le contrat d'avenir.

Nous voulons réagir par rapport à la manière dont une part de l'associatif se trouve « instrumentalisé » afin de donner une caution à ce qui est avancé dans le document et soulignons le danger de voir naître un « associatif » créé et organisé de toute pièce pour remplir les fonctions d'une pseudo- « citoyenneté » participative encadrée, voire cadenassée.

### Une méthodologie à améliorer

Nous regrettons que ce nouveau Contrat d'avenir ne fasse nullement référence aux deux versions précédentes. Que sont devenus les objectifs et les mesures prioritaires des versions précédentes ? Le document ne peut être crédible que s'il présente l'état d'avancement par rapport aux objectifs avancés précédemment. Le fait que le document ne parte pas d'une analyse contextuelle (description de la situation, indicateurs...) pose la question de la pertinence et de l'efficacité des solutions proposées.

Concernant la lutte contre la pauvreté, le contrat d'avenir met en évidence quatre problèmes : le logement, le surendettement, l'analphabétisme, les dépendances toxicomanes. Une telle vision ramène les causes aux pauvres eux-mêmes sans aborder ce qui relève de l'organisation de la société. Les associations de lutte contre la pauvreté soulignent que l'objectif d'un accès effectif à l'ensemble de droits fondamentaux est un acquis capital depuis la publication du Rapport Général sur la Pauvreté il y a dix ans.

Nous regrettons que la démarche soit essentiellement correctrice, elle s'attaque plus aux conséquences qu'aux causes.

Nous demandons que le battage médiatique autour du Contrat d'avenir débouche vraiment sur un renouvellement en profondeur de nos pratiques de gouvernance, en vue d'un développement durable. Cela passe, d'une part, par des pratiques d'évaluation des décisions mises en oeuvre, et d'autre part, par un mode de préparation des décisions qui garantisse leur évaluation préalable. A nouveau les premières actes-forts du gouvernement ne correspondent pas à cette exigence.

### L'économie n'est pas tout

Nous déplorons la philosophie générale du document qui se présente avant tout comme un plan de relance économique. Le Contrat d'Avenir est orienté vers l'obsession du rattrapage économique à tout prix. Pour les signataires, « devenir l'économie la plus compétitive du monde » ne doit pas et ne peut pas nous servir de choix de société. Cette option ne peut pas et ne doit pas être la seule référence pour choisir le mode de développement que nous voulons pour la Wallonie.

La plupart des matières abordées dans ce document répondent aux logiques de marché. Elles masquent à peine les tendances, amorcées depuis quelques années déjà, qui renforcent l'exploitation de l'homme et de son environnement. Le développement économique est surtout basé sur les exportations. Cette approche est en contradiction avec un développement soutenable des activités de transport et s'oppose à l'idée même d'un développement auto-centré soutenu par une demande endogène. Nous soulignons les effets dangereux de la mise à l'emploi à tout prix sans une garantie de qualité pour tous les travailleurs.

La plupart des indicateurs présentés dans le document sont de type économique. D'autres types d'indicateurs sont négligés: indicateurs environnementaux, de santé, ou de

« développement humain ». Le mode de pensée qu'impose le concept de « développement durable », et qui prend en compte de façon équilibrée les aspects économiques, sociaux et environnementaux, n'a pas, d'évidence, encore suffisamment percolé. Si le document fait à de multiples reprises référence à la notion de développement durable, il saute aux yeux que ses auteurs n'ont qu'une notion assez approximative de ce qu'elle recouvre réellement, et de l'usage qui en est fait dans un nombre de plus en plus important de traités, conventions, protocoles, livres blancs, rapports officiels, etc. aux niveaux mondial, européen et même belge. Le fait de formuler l'objectif de « S'inscrire dans le développement durable » à côté de, et indépendamment, d'autres objectifs considérés comme au même niveau, tels que « Assurer un développement territorial équilibré » ou faire « progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon » devrait alerter tout citoyen un peu au fait de ce que signifie le développement durable.

Une chose est sûre : le développement durable c'est évidemment tout autre chose qu'un cadre de vie « agréable », qui « retient les investisseurs », « contribue à la sérénité de la population », et « stimule dynamisme et créativité ».

### Absences

Nous regrettons l'absence ou la prise en compte insuffisante de plusieurs enjeux majeurs. Les oubliés du CAR sont les parents pauvres des politiques menées : l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la nécessité de réformer la politique agricole commune, le changement des modes de consommation et de production.

Inter-Environnement Wallonie  
Boulevard du Nord, 6 - 5000 Namur

WWF-Belgique  
Boulevard E. Jacquemain, 90 - 1000 Bruxelles

Les associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté :

Mouvement ATD Quart-Monde Belgique  
avenue V. Jacob - 1040 Bruxelles

Mouvement Luttes, Solidarités, Travail -LST-  
rue Pépin, 27 - 5000 Namur

Le front commun des SDF Wallonie Bruxelles  
rue d'Aerschot, 56 - 1030 Bruxelles

Oxfam Solidarité  
Rue des quatre vents 60, 1080 BRuxelles

Agentur für Nachhaltige Entwicklung  
Rotenbergplatz, 19 - 4700 Eupen

Institut pour un Développement durable (IDD)  
Rue des Fusillés, 7 - 1340 Ottignies

Contacts presse :

IEW - Denis Van Eeckhout – Secrétaire général – 0476 544 913

WWF-Belgique - Geoffroy de Schutter – Head of Unit – 0497 203 034

LST, ATD, Front SDF - Luc Lefèvre – militant LST Namur - 0496 184 477, Marc Otjacques,  
LST Andenne 085 844822 ou 085 841116

OXFAM-Sol - Brigitte Gloire - Département partenariats et dossier Développement durable -  
0494 588 606

Agentur für Nachhaltige Entwicklung (ANE) - Renaud Daele - 087 59 46 10 - 0476 268 118

IDD - Paul-Marie Boulanger – Directeur – 010 41 73 01